

Lille, mardi 20 avril 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02107

Pris en application:

Code des transports

Rappel de la réglementation générale

Utilisation des défense de bateau - Canal du Nord

Respect des consignes (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 20/04/2021 à 17:00 au 30/04/2022 à 17:00
 - o Canal du Nord

entre les pk 0,000 et pk 95,735

Commentaire:

Afin de protéger les portes des écluses du canal du nord, les défenses amovibles des bateaux ne doivent pas être sorties au moment de l'entrée et de la sorte de l'écluse.

Les défenses seront sorties, lorsque la bateau sera à l'arrêt dans le sas et avant le démarrage de la bassinée. Elles seront rentrées à la fin de la bassinée avant que le bateau ne sorte du sas.

Il est également rappelé que pendant le remplissage et la vidange du sas et jusqu'au moment ou la sortie est autorisée, les bateaux sont amarrrés de manière à éviter tout choque contre les bajoyers, les portes ou d'autres bateaux.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, 37, rue du Plat, BP 725, 59034 LILLE CEDEX

Tél: 03.20.15.49.70 - Fax: 03.20.15.49.71

UTI Escaut-Saint-Quentin, 160, rue du Chauffour, 59300 VALENCIENNES

Tél: 03 27 32 22 80 - Fax: 03 27 32 22 98

Date limite d'affichage :

01/05/2022

Chef de Cellule

Signe

Laura ABBACI-CARRERE

Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE CEDEX

Tél: 03.20.15.49.70 - Fax: 03.20.15.49.71